

ORGANIZZAZIONE INTERNAZIONALE TRASPORTI A FUNE
INTERNATIONALE ORGANISATION FÜR DAS SEILBAHNWESEN
ORGANISATION INTERNATIONALE DES TRANSPORTS A CÂBLES
INTERNATIONAL ORGANISATION FOR TRANSPORTATION BY ROPE
ORGANISACION INTERNACIONAL DE TRANSPORTES POR CABLE

Semestre 01 / 2005

paraît aussi en:
langue allemande
langue italienne
langue anglaise

Sommaire

O.I.T.A.F.-NEWS 1/2005

Cher lecteurs et lectrices,

C'est pour la dernière fois que je Vous adresse cet avant-propos en tant que président de l'O.I.T.A.F. car que je vais quitter le Comité Directeur de notre organisation en septembre, au bout de 6 ans et deux mandats de présidence. C'est donc le moment pour Vous remercier tous de Votre fidélité ainsi que de l'intérêt et de la collaboration qui ont permis de continuer à développer cette institution mondiale unique qui, seule, regroupe tous les secteurs intéressés aux transports à câbles. Mes remerciements particulièrement chaleureux vont à notre secrétaire général, l'Ing. Heinrich Brugger qui a certainement bien mérité de l'O.I.T.A.F. et à tous les membres du Comité Directeur dont la participation active et constructive a contribué à réaliser les résultats obtenus ces dernières années. Je tiens à remercier aussi les présidents des commissions d'études et leurs collaboratrices pour la contribution très importante apportée à la réalisation du programme ambitieux fixé au début de mon mandat et pour la mise au point des recommandations et publications destinées aux membres de l'O.I.T.A.F. dans le but de leur fournir une assistance concrète.

A l'heure actuelle, nous sommes à la veille du grand évènement de notre organisation, du congrès mondial des transports à câbles qui aura lieu à Innsbruck en septembre. A cette occasion, nous ne présenterons non seulement les innovations technologiques pour les à câbles, mais aussi et surtout les perspectives économiques et tendances futures du secteur, moteur du tourisme de montagne. Tout en espérant que la nouvelle formule d'organisation recherchée pour le congrès d'Innsbruck sera accueilli favorablement, je suis convaincu dès maintenant que Vous serez fasciné/es des interventions présentées par nos conférenciers de grand renommé international comme du charme de l'ambiance et de l'hospitalité tyrolienne qui s'exprimera dans le cadre du programme social.

Dans l'attente du plaisir de Vous voir, je tiens à exprimer mes meilleurs vœux de sérénité et de satisfactions professionnelles à tous les membres de l'O.I.T.A.F. et à adresser mes voeux chaleureux au nouveau président de l'O.I.T.A.F. pour les responsabilités qui l'attendent.

Cordialement
Horst Kühschelm

Notes du secrétaire général

Pendant le dernier semestre, à coté du programme de travail accompli par les commissions d'études l'activité de l'O.I.T.A.F. s'est concentrée sur l'organisation du congrès international des transports à câbles qui se tiendra fin septembre à Innsbruck et sur la préparation et réalisation de la séance du comité exécutif de Rio de Janeiro (Brésil), séance qui fera l'objet d'un rapport détaillé dans les pages qui suivent.

Le Journal Officiel des Communautés Européennes a publié les normes CEN élaborées dans les groupes de travail du Comité Technique TC 242 avec le titre de « Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes ». Nous reviendrons sur la question en détail.

Comme Vous avez pu apprendre par les paroles du président lui-même, M. Kühschelm ne fera plus partie du Comité Directeur qui sera élu à l'occasion de la prochaine Assemblée Générale. Il était président éminent de l'O.I.T.A.F. pendant 6 ans et il a assumé la responsabilité de préparer le congrès mondial des transports à câbles qui se tiendra en septembre à Innsbruck. Nous parlerons de notre président sortant dans la prochaine édition des ***O.I.T.A.F.-NEWS.***

ACTIVITES DE L'ORGANISATION

Comité de Direction

Le Comité de Direction a tenu sa 107ème réunion le 13 mai 2005 à Barcelone. L'ordre du jour comprenait essentiellement les questions suivantes :

L'organisation du congrès d'Innsbruck et les travaux préparatoires en vue de l'assemblée générale de l'O.I.T.A.F., notamment la liste des candidatures en vue de l'élection du nou-

veau comité directeur à l'occasion de l'assemblée générale, conformément aux dispositions statutaires.

Le rapport concernant la séance du comité exécutif élargi qui s'est tenue à Rio de Janeiro et le projet de constituer une section continentale en Amérique Latine.

Les autres points traités par le comité directeur peuvent être résumés comme suit :

1. Préparation du IXème congrès mondial des transports à câbles d'Innsbruck – voir pièces jointes : Programme du congrès et formulaire d'inscription ;
2. Projet de budget triennal à approuver par l'assemblée générale : Ce budget prévisionnel établit le cadre financier de l'activité de l'O.I.T.A.F. et en oriente les priorités dans la période triennale qui suit :
3. Modification des statuts, notamment de l'art. 14 en vue de la proposition d'augmenter les cotisations des membres (le dernier ajustement date de 1999 à cause de la dévaluation de la monnaie) et de l'art. 3 dans le but d'ajouter, en catégorie D, les organismes notifiés instaurés par la directive communautaire.
4. Rapport, suivi de débat général, des recommandations et documents élaborés par la commission d'études n° VI et le groupe de travail « Téléphériques non publics : Téléphériques pour le transport de marchandises » sur les thèmes suivants :
   - construction et exploitation des téléphériques pour le transport de marchandises et blondins
   - Prévention et lutte contre l'incendie pendant l'exploitation des installations à câbles
   - Télésurveillance des installations à câbles.

Voir les rapports détaillés.

Comité Exécutif : Séance de Rio de Janeiro (Brésil)

Le Comité Exécutif intégré de quelques membres du Comité Directeur a tenu les 18 et 19 avril 2005 une réunion de deux jours à l'hôtel Excelsior Capocabana de Rio de Janeiro.



Session d'ouverture de la rèunion à Rio, de gauche à droite: le Secrétaire Général de l'O.I.T.A.F. Heinrich Brugger, le premier vice-président de l'O.I.T.A.F. Jean Charles Simiand, le président de l'O.I.T.A.F. Horst Kühschelm et Mme Maria Ercilia Leite de Castro, président de la societé Companhia Caminho Aéreo des Pão de Açúcar

La réunion a poursuivi le but de rapprocher l'O.I.T.A.F. des pays de l'Amérique Latine, de discuter de la possibilité de constituer une section latino américaine de l'O.I.T.A.F., de procéder à un échange de vues sur l'importance économique et l'évolution des installations à câbles en Europe et en Amérique Latine ces dernières années et dans un proche avenir, de déterminer les secteurs de coopération future, de présenter la directive 2000/9/CE du Parlement Européen et du Conseil du 20 mars 2000 sur les installations à câbles transportant des personnes et les normes CEN élaborées par le Comité CEN TC 242 sur les « prescriptions de sécurité pour les installations à câbles » et finalement de discuter de l'éventualité d'organiser le prochain congrès mondial de l'O.I.T.A.F. à Rio de Janeiro.



L'auditoire

Les sessions avaient été préparées avec tous les soins par la Companhia Aéreo des Pão de Açucar, membre de l'O.I.T.A.F. sous la responsabilité directe de Mme Maria Ercilia Leite de Castro, président de la société et son directeur technique M. Giuseppe Pellegrini. Ont participé les constructeurs et exploitants de remontées mécaniques comme les représentants des administrations, du tourisme et des organismes de normalisation provenant du Brésil, Chili, Vénézuela et Argentine. La première journée était consacrée à la présentation de l'O.I.T.A.F., aux échanges d'expérience sur le passé et l'avenir des installations à câbles en Amérique Latine et en Europe ainsi qu'aux possibilités de collaboration concrète à l'avenir et enfin au rapport sur la directive communautaire et la normalisation CEN.



Giuseppe Pellegrini, directeur de la societé Companhia Aéreo des Pão de Açucar

Le deuxième jour, le débat s'est concentré sur le projet de créer une section latino-américaine de l'O.I.T.A.F. : L'intérêt de la profession latino-américaine est certain et l'O.I.T.A.F. assure tout son soutien à l'initiative dans le cadre de ses possibilités. C'est maintenant aux exploitants et constructeurs, aux autorités compétentes et institutions intéressées de l'Amérique Latine de prendre l'initiative sous la direction de la Companhia Aéreo des Pão de Açucar qui s'est mise à disposition pour nouer et intensifier les contacts avec les milieux concernés.



Les partecipants devant le télépheréques du Pain de Sucre

A la fin de la journée, l'O.I.T.A.F. a présenté son prochain congrès mondial des transports à câbles qui sera tenu en septembre 2005 à Innsbruck et donné l'opportunité à l'Office du Tourisme de Rio de Janeiro de promouvoir sa ville en vue de soumettre sa candidature pour organiser la prochaine édition du congrès mondial de l'O.I.T.A.F. 2011 à Rio de Janeiro.

En conclusion, nous pouvons certainement affirmer que la séance du Comité Exécutif élargi a été un plein succès ayant notamment permis de (re)prendre le contact direct avec le monde des remontées mécaniques en Amérique Latine, collègues bien connus et milieux intéressés aux transports à câbles.

Organisation du IXème Congrès O.I.T.A.F. des Transports à Câbles

En vue de déterminer le programme définitif du congrès, le Comité d'Organisation a tenu trois réunions de travail en séance plénière depuis le début de l'année, tandis que le comité local s'est réuni chaque mois pour prendre immédiatement les décisions sur place.



Le comité d'organisation local au travail

Le résultat de ces délibérations est exprimé dans la publication ci-jointe qui illustre soit le programme du congrès soit les manifestations cadre prévues dans tous les détails.

Profitez de l'opportunité offerte par le congrès pour Vous informer sur les dernières nouveautés du secteur ! La participation permettra non seulement aux entreprises et exploitants des domaines skiables mais aussi aux organisations du tourisme de suivre l'évolution des transports à câbles dans le monde entier.

Recommandations et documents élaborés par les Commissions d'Etudes.

1. Recommandation pour la construction et l'exploitation des téléphériques, funiculaires et blondins pour le transport de marchandises :
La nouvelle édition du Cahier n° 8 de l'O.I.T.A.F. – Recommandations Techniques pour la Construction et l'Exploitation des Téléphériques de marchandises et Blondins » - mise à point par le groupe de travail « téléphériques non publics » de la commission d'études n° I, animateur M. Achille Bonini, est prête dans les langues allemande, française et italienne et sera soumise pour approbation finale au Comité Directeur lors de sa prochaine réunion du 26 septembre 2005.

2. Transport des enfants sur les télésièges :
Le groupe ad hoc constitué pour traiter de la question spécifique du transport des enfants de taille inférieure à 1,25 m a élaboré sa recommandation sous la direction de M. Pettex. Reste à éclaircir certains aspects juridiques liés à la nouvelle réglementation française.

3. Prévention et lutte contre l'incendie dans l'exploitation des installations à câbles :
Les recommandations pour la prévention et la lutte contre l'incendie dans l'exploitation et la maintenance des installations à câbles, élaborées par la Commission d'Etudes n° VI, seront présentées pour adoption finale au Comité Directeur dans sa réunion du 26 septembre.

4. Télésurveillance des installations à câbles :
Après avoir élaboré un premier projet de recommandation relative à la télésurveillance, la commission d'études n° VI se penche actuellement sur sa mise à jour définitive.

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Directive communautaire et normes CEN

Le 26 avril 2005, les normes CEN sur les prescriptions de sécurité pour les installations à câbles indiquées ci-dessous, y compris les dates de référence, ont été publiées dans le Journal Officiel des Communautés (C 100/30).

Les normes suivantes sont donc applicables en tant que normes harmonisées sur la base de la directive 2000/9/CE du Parlement Européen et du Conseil du 20 mars 2000 sur les Installations à câbles transportant des personnes :

Numéro	Titre de la norm
EN 1709:2004	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Examen probatoire, maintenance, contrôles en exploitation
EN 1908:2004	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Dispositifs de mise en tension
EN 1909:2004	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Récupération et évacuation
EN 12397:2004	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Exploitation

EN 12927-1:2004	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Câbles, partie 1 – Critères de sélection des câbles et attaches d'extrémité
EN 12927-2:2004	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Câbles, partie 2 – Coefficients de sécurité
EN 12927-3:2004	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Câbles, partie 3 - Epissurage longitudinal des câbles tracteurs, porteurs-tracteurs et de remorquage à 6 torons
EN 12927-4:2004	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Câbles, partie 4 – Attaches d'extrémité
EN 12927-5:2004	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Câbles, partie 5 – Stockage, transport, mise en place et mise en tension
EN 12927-6:2004	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Câbles, partie 6 – Critères de dépose
EN 12927-7:2004	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Câbles, partie 7 – Contrôle, réparation et entretien
EN 12927-8:2004	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Câbles, partie 8 – Contrôles non-destructifs par contrôle électromagnétique
EN 12929-1:2004	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Dispositions générales, partie 1 – Prescriptions applicables à toutes les installations
EN 12929-2:2004	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Dispositions générales, partie 2 – Prescriptions complémentaires pour les téléphériques bicâbles à va-et-vient sans frein de chariot
EN 12930:2004	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Calculs
EN 13107:2004	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Ouvrages de génie civil
EN 13223:2004	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Entraînements et autres dispositifs mécaniques
EN 13243:2004	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Dispositifs électriques autres que les entraînements
EN 12385-8:2002	Câbles en acier – Sécurité – partie 8 : Câbles tracteurs et câbles porteurs-tracteurs à torons pour les installation destinées au transportant de personnes
EN 12385-9:2002	Câbles en acier – Sécurité – partie 9 : Câbles porteurs clos pour les installation destinées au transportant de personnes

Après cette publication des références dans le J.O. de l'Union Européenne (qui constitue la première condition de présomption de conformité en cas d'utilisation des normes susmentionnées), les pays membres sont appelés à publier leurs références d'application des normes CEN, sans aucun changement, dans les normes nationales, pour créer ainsi la deuxième condition de présomption de la conformité.

Les normes et rapports techniques suivants restent à l'étude ou ont déjà été publiés par le CEN TC 242 :

Numéro	Titre
prEN 1907	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Terminologie
prEN 13796-1	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Véhicules, partie 1 – Attaches, chariots, freins embarqués, cabines, sièges, voitures, véhicules de maintenance, agrès
prEN 13796-2	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Véhicules, partie 2 – Essai de résistance au glissement des attaches
prEN 13796-3	Prescriptions de sécurité pour les installations à câbles transportant des personnes : Véhicules, partie 3 – Essais de fatigue
EN 12408	Assurance de la qualité
prTR 14819-1	Prévention et lutte contre l'incendie – parie 1 : Funiculaires en tunnel
prTR 14819-2	Prévention et lutte contre l'incendie – partie 2 : Autres funiculaires et autres installations

TRAVAUX DES COMMISSIONS D'ETUDES

COMMISSION D'ETUDES N° I : Technique des transports à câbles et recommandations techniques.
Président : M. Peter Sedivy du Ministère autrichien des Transports, Innovation et Technologie.

Pendant les premiers 6 mois de l'année, la commission d'études a tenu deux réunions : les 08 et 09 mars à Bolzano (I) et 02 et 03 mai à Helsinki (FIN). Pendant ces séances, les membres ont continué à mettre à point la recommandation relative aux «Facteurs de danger dans l'analyse de sécurité des installations à câbles à mouvement continu ».

Contenu de la recommandation et état d'avancement des travaux :

I. Introduction
II. Systèmes d'installation à câbles
III. Facteurs de danger
IV. Analyse de sécurité

Facteurs de danger à prendre en compte lors de l'analyse de sécurité des constituants d'installations à câbles :

1. Câbles et liaisons de câbles (rédigé)
   1.1 Câbles (rédigé)
2. Entrainements et dispositifs de freinage (non rédigé)
3. Dispositifs mécaniques
   3.1. Dispositifs de mise en tension (rédigé)
   3.2. Mécanismes de gare (rédigé)
   3.3. Mécanismes de ligne (rédigé)
   3.4. Tapis d'embarquement (rédigé)
4. Véhicules (rédigé)
   4.1. Cabines (rédigé)
   4.2. Sièges (rédigé)
   4.3. Suspentes (rédigé)
   4.4. Chariots (à terminer)
   4.5. Attaches (non rédigé)
5. Dispositifs électriques (non rédigé et non prévu dans le programme de travail)
   5.1. Dispositifs de contrôle-commande et de sécurité
   5.2. Dispositifs de communication et de signalisation
   5.3. Dispositifs anti-foudre
6. Equipement d'évacuation (rédigé)
7. Génie civil (rédigé)
8. Equipement de gare spécifique aux transports à câbles (non rédigé)
9. Equipement destiné aux passagers (accès) (rédigé)

Les parties rédigées du document comprennent 50 pages.
La prochaine réunion de la commission d'études est prévue pour les 19 et 20 septembre, lieu à définir.

GROUPE DE TRAVAIL au sein de la Commission d'Etudes n° I: Téléphériques non publics –
Téléphériques pour le transport de marchandises et blondins.
Animateur du groupe de travail : M. Achille Bonini.
Le groupe de travail a conclu les travaux et soumis le texte de recommandation élaboré au Comité Directeur pour approbation définitive.

COMMISSION D'ETUDES N° II : Propriétés et contrôle des câbles.
Président : M. Laurent Reynaud STRMTG, organisme notifié, France
Le président Reynaud présente le rapport suivant :

La commission n° II s'est réunie les 27 et 28 janvier 2005 à Crolles (France) en présence de:
M. Reynaud (président), M. Traxl (Teufelberger), M. Dubuisson (STRMTG), M. Amiet (OFT), M. Oplatka, M. Kopanakis, M. Hanimann (Fatzer), M. Bertillot (Trefileurope), M. Andorfer (Schupfer notified body), M. Norberg (DNV), M. Bonifat (POMA), M. Clerici (Redaelli), M. Paglia (Redaelli), M. Bonini, M. Degasperi (LATIF), M. Pedrotti (LATIF), M. Halec (Halec SA), M. Martinet (Halec SA), Mme Schönherr (IFT Stuttgart).

1) Etude sur la précision du contrôle des câbles clos:
Deux tronçons de câbles clos de 10 mètres environ chacun avaient été sélectionnés en 2001 pour organiser des tests magnétoscopiques avant de les ouvrir. Les sociétés suivantes ont participé au test: Halec SA (F), Norisko (F), LATIF (I), Teufelberger (A), TVFA Wien (A), IWM (CH), IFT Stuttgart (D). L'étude a été financée par l'OITAF (transport des échantillons en Europe en 2003 et 2004) et par les participants qui ont tous accepté de réaliser les essais à leurs frais. Toutes les données sur le câble étaient disponibles. Les contrôleurs étaient libres d'employer les méthodes qu'ils souhaitaient.
TVFA Wien n'a pas communiqué ses résultats. IWM les a communiqué mais n'a pas souhaité qu'ils soient divulgués. Tous les autres résultats étaient disponibles.

Pour des raisons de temps, seul un des deux câbles a pu être ouvert. Il l'a été avec l'aide de la société HALEC SA.
Pour ce câble, les résultats des contrôles magnétoscopiques annonçaient tous 1 rupture externe et entre 0 et 4 ruptures internes. L'ouverture du câble a révélé qu'il y avait en réalité 10 ruptures internes dans une même section, et 15 ruptures internes au total.
Une demi-journée a été consacrée à l'ouverture du câble et à la discussion de l'écart entre les tests et le nombre réel de fils rompus. Un compte rendu détaillé de l'expertise est disponible après du président.
La leçon principale de cette étude est qu'il est difficile de diagnostiquer le nombre de fils rompus dans les câbles clos avec une précision raisonnable. Pour autant, l'étude ne remet pas en question l'intérêt du diagnostique magnétoscopique comme un important élément de décision, mais non le seul (contrôles visuel sur site, observations de l'exploitant, etc.).
L'ouverture du second câble a été réalisée sans les membres de la commission 2 et un rapport d'expertise est également disponible auprès du président.

<u>2) Croisement de remontées mécaniques avec des lignes hautes tension</u>
M. Degasperi (LATIF) a présenté devant la commission 2 l'étude menée par le LATIF en partenariat avec d'autres organismes italiens concernant le croisement des remontées mécaniques avec les lignes à haute tension. Après une analyse théorique, une gamme étendue d'essais expérimentaux a permis de constituer une bibliothèque de référence en fonction des différents paramètres. On peut ainsi prédire les dommages à attendre d'un arc électrique se formant entre le câble d'une remontée mécanique et une ligne à haute tension. Voir à ce propos l'article dans ISR 07/2004.

<u>3) Marquage CE des câbles et des sous-systèmes</u>
Au terme de la directive 2000/9/CE, les documents nécessaires et suffisants pour mettre sur le marché européen un câble (constituant de sécurité) sont: la déclaration CE du constructeur, le certificat CE de l'organisme notifié, le certificat d'essai du câble établi par le constructeur et reprenant les informations prévues dans les normes EN12385-1, -4, -8, -9, le manuel d'utilisation et la description des interfaces admissibles.

Les Etats membres ne peuvent plus édicter de règle portant sur la conception ou la réalisation des câbles. En revanche, il doivent continuer d'édicter les règles techniques pour le génie civil, la conception générale de la ligne, l'exploitation et la maintenance. Ces règles nationales ne doivent pas entraver la libre circulation des constituants de sécurité conformes aux normes du CEN/TC242.

L'évaluation CE peut être dédiée à un câble unique (module G) ou donnée une fois pour une certain temps (par exemple 3 ans, 5 ans).

Les sous-systèmes câbles et attaches des câbles peuvent être déclarés CE par un câblier ou un constructeur ensemblier. Dans tous les cas, l'examen CE comprend la mise en place du câble et la mise en tension.

COMMISSION D'ETUDES N° III : Equipement électrique et composants d'installations à câbles
Président : M. Fredy Lang de l'Office Fédéral des Transport (Suisse)

La Commission d'Etudes a tenu sa dernière réunion du 12 au 14 avril 2005 à Albertville (F) pour traiter les questions suivantes :

- Situation des normes CEN
- Discussion sur les évènements et perturbations concernant l'équipement électrique
- Commentaires concernant les recommandations : « Prévention et lutte contre l'incendie dans l'exploitation et la maintenance des installations à câbles » et « Construction et exploitation des téléphériques pour le transport de marchandises et blondins »
- Application de la directive 2000/9/CE.

A la fin des sessions de travail, M. Laurent Reynaud a présenté une communication sur l'application de la directive en ce qui concerne l'architecture électrique des installations à câbles.

La prochaine réunion est prévue du 21 au 23 septembre 2005 à Rust (D).

COMMISSION D'ETUDES N° IV : Problèmes juridiques, administratifs, économiques et statistiques.
Président : M. Horst Kühschelm du Ministère autrichien des Transports, Innovation et Technologie.

La 56ème séance de la commission IV a eu lieu les 11 et 12 mai 2005 à Barcelone. Les point suivants étaient entre autres inscrits à l'ordre du jour :

1. Application de la directive

Vu que la directive est définitivement entré en vigueur dans les pays-membres de l'U.E., tous les pays disposent des premières expériences lors de son application dans le cadre de nouveaux projets de construction ou de déplacement d'installations anciennes. Dès sa réunion précédente, la commission d'études n° IV avait décidé de faire de l'application de la direction un point permanent de son ordre du jour.

Cela permet de débattre les problèmes juridiques relevant de l'application du texte de la directive afin de mettre à point une position commune à défendre vis-à-vis de la Commission. Pour cette raison, il est particulièrement important pouvoir compter sur la collaboration des représentants des autorités de surveillance compétentes en matière de questions communautaires. L'échange de vues doit être organisé en permanence pour garantir les comportements les plus harmonisés possible.

Lors de réunion de Barcelone, les membres de la commission ont discuté des modalités de déplacement pour les installations anciennes et de la délimitation des responsabilités entre autorités, auteurs des rapports de sécurité, constructeurs et exploitants. Pour poursuivre le débat sur une base uniforme lors de la prochaine réunion, on questionnaire a été élaboré qui comprend les points suivants :

- délimitation des responsabilités
- critères et effets déterminés par l »état de l'art »
- application de la directive dans le cas des installations existantes
- mission et responsabilité des auteurs des rapports de sécurité
- surveillance du marché assurée par les autorités de surveillance
- Encadrement juridique des installations d'été destinées aux luges.

2. Transport des enfants
Le groupe de travail mixte composé de membres des commissions d'études n° IV et VI et animé par M. Pettex, directeur de la Compagnie des Alpes (F), a élaboré les conditions de base pour le transport des enfants (âge, taille, accompagnement, nombre d'enfants pouvant être accompagné par un seul accompagnateur).

Le projet de texte avait été soumis au dernier Comité Exécutif pour discussion. Toutefois, à l'occasion de la réunion, la France a présenté des réserves étant donné que le nouvel arrêté français concernant les téléphériques est en contradiction avec le texte du projet de recommandation. Pour cette raison, il a été décidé de convoquer une autre réunion du groupe de travail mixte.

3. Statistiques des transports à câbles
M. Pettex s'est déclaré disponible pour rédiger la prochaine édition des statistiques professionnelles qui ne devraient plus comprendre uniquement des informations techniques mais aussi des données liées à l'exploitation des remontées mécaniques. Le travail est long et compliqué du fait que peu de pays fournissent les informations de base qui permettent de mettre à jour les statistiques.

La prochaine réunion de la commission d'études n° IV aura lieu les 13 et 14 octobre 2005 à Graz (A).

GROUPE DE TRAVAIL au sein de la commission d'études n° IV : Forum de l'environnement.
Animateur du groupe de travail : M. Michael Manhart, Lech am Arlberg (A).
M. Manhart a transmis le rapport suivant :

Début février 2005, le forum de l'environnement a organisé sa première séance de l'année à Vienne sur le thème principal de la « Stabilité des sols et érosion

dans l'arc alpin », en présence du Prof. Franz Solar, expert en la matière.

La volonté de survivre oblige l'homme d'étudier les causes de certaines évolutions dangereuses, d'intervenir pour réduire l'impact des forces de la nature ayant quelques fois un potentiel destructif très élevé et d'orienter ces forces dans des canaux moins dangereux. Tout cela fait l'objet de mesures d'interventions ciblées destinées à maintenir l'équilibre et la stabilité des conditions naturelles. Lors de la réunion, les experts se sont penchés sur les différentes formes d'érosion présentes dans les domaines skiables de l'arc alpin sachant que l'érosion est essentiellement provoquée par le gel du sol et l'eau. La pénétration du gel dans le sol et donc l'érosion due au gel peuvent être évitées en assurant une couche de neige suffisamment élevée, produite par l'équipement de neige de culture p.ex., et en élevant des clôtures de protection. Si l'érosion est due aux eaux stagnants qui résultent de la saturation du terrain et de la destruction des structures naturelles, il faut augmenter la capacité d'absorption du sol, distribuer les stabilisateurs appropriés et apporter des engrais renforçant les racines. L'eau superficielle provoque l'érosion en cas de pluies abondantes : les précipitations dépassent la capacité d'absorption du sol créant les phénomènes de ruissellement de surface, d'érosion en rigoles et de reptation des pentes. Les remèdes bien connus sont la restructuration du sol, les mesures de drainage, la canalisation des eaux superficielles et la mise en place de végétations qui stabilisent le sol. – En conclusion du débat, le forum a constaté que les dépôts de neige produits lors de la fabrication de neige de culture et ayant une compression d'env. 3 t/m^2 , ne provoquent pas de glissement de terrain mais éventuellement des avalanches de neige/eau. En cas de fortes pluies, les tas de neige ou les couche de neige de culture tendent à réduire l'infiltration de l'eau dans le sol à cause de leur pouvoir accumulateur d'eau et c'est pourquoi les dépôts de neige ne constituent pas de problèmes particuliers pour l'exploitant.

En outre, le groupe a traité le problème de l'audit d'environnement pour les domaines skiables et les mesures compensatoires, en citant quelques exemples. Le problème fera l'objet d'une recommandation du forum de l'environnement.

En ce qui concerne le « snomax », il existe un excellent rapport de Mme Françoise Dinger sur le résultat des recherches organisées en Italie et en France, qui sera repris dans le cadre du catalogue de thèmes du forum de l'environnement de l'O.I.T.A.F..

A l'occasion de la prochaine réunion prévue pour le mois de juin à Brixen im Thale (Tyrol du Nord), le groupe rédigera le résumé des études effectuées sur certaines questions, distribuera d'autres rédactions et complétera le catalogue des thèmes. Il est prévu de publier les résumés après l'adoption par le Comité Directeur de l'O.I.T.A.F.

Pour la réunion de Brixen i.T., le thème principal choisi par le groupe est la conception des retenues collinaires à l'aide de quelques exemples pratiques.

COMMISSION D'ETUDES N° VI : Optimisation de l'exploitation pour les à câbles.
Président : M. Francis Crouzet (France)
M. Crouzet nous envoie le rapport suivant :

Au cours du premier semestre de 2005 la commission VI s'est réunie deux fois :

- les 27 et 28 janvier à Berne,
- les 7 et 8 juin à Turin.

Et il n'est pas prévu d'autres réunions en 2005 pour favoriser la participation au congrès d'Innsbruck.

Au cours de ces deux réunions nous avons terminé la révision de notre projet sur la « télésurveillance » en tenant compte des observations faites par les autres commissions. Nous avons également choisi les nouveaux thèmes sur lesquels nous allons maintenant travailler :

1) Méthodes est matériels pour évacuation verticale.
2) Utilisation pour les à câbles nécessitant des conditions particulières pour l'exploitation, (il s'agit du transport de personnes : handicapés, blessés, enfants... ou de choses: VTT, deltaplanes, traîneaux, objets volumineux...).
3) Exploitation avec conditions météorologiques défavorables.

Nous avons déjà commencé le sujet n°1, mais avons remis la suite de son élaboration à une date ultérieure pour avoir les résultats d'une étude actuellement en cours en Allemagne et dont le terme est prévu en juillet 2006 (menée à l'initiative des HVBG et BG Bergbahnen).
Nous sommes donc passés à l'étude du sujet n° 2 qui est maintenant en cours.

En outre certains membres de la commission ont participé au groupe de travail sur le « transport des enfants sur les télésièges » pour la finalisation de ce projet.

CALENDRIER

Réunions des organes de l'O.I.T.A.F. (dates fixées)

Congrès de l'O.I.T.A.F.	26.09-01.10.05 à Innsbruck (A)
Assemblée générale	26.09.2005 à Innsbruck (A)
Comité de Direction	26.09.2005 à Innsbruck (A)
Comité Exécutif	Date à fixer
Commission d'études I	19/20.09.2005, lieu à définir
Commission d'études II	26.09.2005 à Innsbruck
Commission d'études III	21-23.09.2005 à Rust (D)
Commission d'études IV	13/14.10.2005 à Graz (A)
Groupe de travail « Forum de l'Environnement	Date et lieu à fixer
Commission d'études VI	26/27.01.2005 à Bregenz ou Vienne
	08/09.06.2005 en Espagne
	Septembre 2005 en Allemagne

O.I.T.A.F. sur internet
L'accès au site est réservé aux membres de l'O.I.T.A.F.

Possibilité pour les adhérents de l'O.I.T.A.F. d'accéder directement aux Recommandations Techniques de l'O.I.T.A.F. et aux études élaborées par les Commissions d'Etudes ces dernières années. Essayez de le faire ! De même, Vous avez toujours à disposition la dernière édition des ***O.I.T.A.F.-NEWS.*** Pour entrer dans les documents, il Vous faut le mot de passe transmis par correspondance.

Généralités :
Le site de l'O.I.T.A.F. http://www.oitaf.org. existe dans les langues suivantes : Allemand, anglais, chinois, espagnol, français, italien, japonais, russe. Il fournit les renseignements principaux sur l'O.I.T.A.F. tels que

- Qu'est-ce que l'O.I.T.A.F.
- Organigramme de l'O.I.T.A.F.
- Statut de l'O.I.T.A.F.
- Activités de l'O.I.T.A.F.
- NEWS et autres informations de l'O.I.T.A.F.
- ***O.I.T.A.F.-NEWS***
- Mandats au sein de l'O.I.T.A.F.
- Commissions d'études de l'O.I.T.A.F.
- Recommandations techniques, rapports et statistiques de l'O.I.T.A.F.
- Communications présentées lors des séminaires de l'O.I.T.A.F.
- Séminaires de l'O.I.T.A.F.

Tout autre renseignement peut être demandé par poste électronique à l'adresse suivante : info@oitaf.org

Publié par
Le secrétariat général de l'O.I.T.A.F.
I-39100 BOLZANO – Via Crispi 10
Tél : ++39 0471 414600
Fax : ++39 0471 414616
E-mail : H.Brugger@provinz.bz.it
ou : info@oitaf.org
Sauf indication contraire, texte et mise en page réalisés par le secrétaire général de l'O.I.T.A.F.